

Les moyens départementaux aériens du SDIS 06

Pour la saison estivale et dans le cadre de la campagne de lutte et de prévention contre les feux de forêts, le SDIS 06 dispose de 3 hélicoptères bombardiers d'eau (écureuil B3 ; 2 Bell 212 HP) loués par le SDIS 06, le financement étant assuré par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.

- **Hélicoptère lourd BELL 212 :**



Biturbine d'une puissance maximale au décollage de 1800 chevaux, d'un poids à vide avec équipement de bombardement d'eau de 3170 kg, cet appareil vole à une vitesse de croisière de 186 km/h.

Il mesure 17,43 m hors tout, avec un rotor de 14,64 m de diamètre. Il intervient en priorité pour tout feu naissant et permet l'approche du sinistre dans des configurations topographiques difficiles.

L'appareil peut emporter 6 sapeurs-pompiers, permet la descente en rappel par hélicordage de personnels spécialisés.

Dans sa version de largage, il emporte une charge de 1400 litres environ, largable en une ou deux soutes.

Le temps de remplissage de son réservoir ventral, en vol stationnaire, est de 1 minute et 10 secondes.



- **Hélicoptère polyvalent Ecureuil B3:**



Monoturbine d'une puissance maximale au décollage de 900 chevaux, d'un poids à vide avec équipement de bombardement d'eau de 1350 kg, cet appareil vole à une vitesse de croisière de 230 km/h.

Il mesure 12,94 m hors tout, avec un rotor de 10,69 m de diamètre

L'appareil peut emporter 5 sapeurs-pompiers. Il permet lorsqu'il est dépourvu de son kit de largage d'effectuer de nombreuses missions parallèles : transport de charge d'eau et de matériel par élingue à crochet électrique, bombardement d'eau sur sinistre et remplissage de citernes au moyen d'un seau de largage, reconnaissance et évaluation.

En l'absence des moyens de la Sécurité Civile, il peut également effectuer des treuillages.



Dans sa version de largage, il emporte une charge de 1000 litres environ, largable en une seule soute. Le temps de remplissage de son réservoir ventral en vol stationnaire est de 45 secondes.

En complément de ce dispositif aérien, viennent les deux camions d'avitaillement qui peuvent ravitailler nos appareils sur la zone d'intervention.

Le département des Alpes-Maritimes est le seul en France à disposer de ce type de véhicule, qui a été sollicité lors des inondations du VAR en 2010.

